

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Victoire Tinayre, 29 octobre 1883](#)

Jean-Baptiste André Godin à Victoire Tinayre, 29 octobre 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 octobre 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Tinayre, Victoire \(1831-1895\)](#)

Lieu de destination42, boulevard Saint-Marcel, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin accuse réception des lettres de Victoire Tinayre des 25 et 28 octobre 1883 et de celle de Simon Deynaud. Il lui indique que celui-ci lui parle de la somme de 400 F pour devenir son secrétaire et non de la somme de 250 F pour être rédacteur du journal *Le Devoir*. Godin aurait voulu avoir le choix entre les deux fonctions. Il annonce à Tinayre qu'il envoie à Deynaud son livre *Le gouvernement...* en lui demandant ce qu'il pense des sujets sur lesquels son opinion diffère. À propos de mademoiselle Malveau : Godin demande à Tinayre de s'assurer de ses aptitudes à l'école maternelle. Il recommande à Tinayre de ne pas proposer aux candidat·es le logement en plus des appointements. Il lui transmet les compliments d'Émilie Dallet et de Marie Moret.

NotesLe 27 octobre 1883, Simon Deynaud écrit à Jean-Baptiste André Godin : il lui annonce que Victoire Tinayre l'a informé qu'il cherchait un secrétaire qui pourrait également s'occuper de la rédaction du journal *Le Devoir* ; il se présente à Godin en

qualité de socialiste collectiviste et républicain, lui envoie une brochure dont il est l'auteur et lui propose de faire un essai pour 400 F par mois (Cnam, FG 17 (2) d : lettre de Simon Deynaud à Jean-Baptiste André Godin, 27 octobre 1883).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Éducation](#), [Emploi](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Deynaud, Simon \(1844-1914\)](#)
- [Malveau \[madame\]](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Œuvres citées [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action*, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 2 p. (400r, 401v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
29 8^{bre} 83

Chère Madame Vinagre,

J'ai vos lettres des 27 et 28^{es} et aussi celle de M. Seynaud. Il me me parle que du prix de 400 francs pour se faire mon secrétaire et non de celui de 250 francs pour faire seulement "Le Davaire". La conclusion serait plus facile si j'avais la liberté d'opter pour l'une ou l'autre de ces combinaisons. Car il se

peut que la première présente des difficultés. Enfin que nous puissions, lui et moi, nous faire une opinion à ce sujet, je lui envoie mon vol. "Le Gouvernement, avec prière de me dire son sentiment sur les points où il diffère d'opinion avec moi.

— Quant à M^{lle} Malveau qui a pratiqué dans l'enseignement supérieur, comment lui reconnaissez-vous l'aptitude aux écoles maternelles? Si elle la possède et que vous soyez bien fixée sur sa valeur morale je suis tout disposé à l'accepter.

Mais il faut absolument éviter des obligations contraaires aux règles administratives du Familistère.

Ne créez jamais à l'association l'obligation de donner le logement, ni rien en dehors des appointements. Chacun choisit ici son logis à sa convenance; vous savez que chaque chambre coûte de 5 à 7 francs par mois. Exceptionnellement on peut avoir des chambres meublées en payant un loyer sup-

plémentaire. Ce Chacun de faire ses conditions de traitement en conséquence et de prendre ensuite ce qu'il désire avoir.

Tenez compte de vous prie de l'influence qu'en dehors des classes les personnes peuvent exercer pour le bien de l'association.

Recevez les meilleures amitiés de Mesdames Dollet et Marie et croyez-moi votre tout dévoué